

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 6 FÉVRIER 2014

Date de la convocation : 21 janvier 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Manuel VERBRUGGHE (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Denis SABATÉ (Payeur Départemental).

DÉLIBÉRATION N°20140206_009

**BUDGET PRIMITIF 2014
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_009
BUDGET PRIMITIF 2014
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 21 janvier 2014 fixant le prochain comité syndical le 6 février 2014 à 18h30 est prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 6 février 2014 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

Vu le vote de ce projet selon les règles des AE-AP/CP par délibération en date du 09 juin 2009.

Vu le vote de création du Budget Annexe « Contrat de Partenariat Public Privé » par délibération en date du 09 juin 2009.

Vu le vote de changement de dénomination de ce budget pour l'intituler « Aménagement Numérique du Territoire » par délibération en date du 26 janvier 2011.

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2013 en date du 6 février 2014.

Vu la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde entre le syndicat mixte Gironde Numérique et le Département de la Gironde.

I - Exposé des motifs

Ce budget est retracé de la manière suivante :

Contrat de Partenariat Public Privé

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière du contrat et de son avenant n°2 (annexe10).

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20140206_009
BUDGET PRIMITIF 2014
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Extension « GirNum V2 »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°3.

Extension « COBAS – 5° NRAMED »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°4.

Pour rappel :

- Les infrastructures réseaux créées dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé sont amorties par le partenaire privé Gironde Haut Débit.
- Les acquisitions d'infrastructures réseaux effectuées hors du Contrat de Partenariat Public Privé sont amorties sur une durée de 30 ans.
- Les subventions d'investissement reçues sont amorties au 1^{er} janvier de leur année d'encaissement et sur la durée résiduelle du Contrat de Partenariat Public Privé.

II - Présentation du budget

Le projet de Budget est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2013.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 16 702 971,95 euros, se décomposant en :

- 6 341 632,36 euros en section d'exploitation,
- 10 361 339,59 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 – Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les dépenses, d'un montant total de 6 341 632,36 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 011 (loyer d'exploitation (L3 + L4)) pour 3 226 153,36 euros
- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 100 000 euros
- Chapitre 66 (loyer de financement (L2)) pour 1 843 090 euros.
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 200 euros
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 1 169 189 euros
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 3 000 euros

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20140206_009
BUDGET PRIMITIF 2014
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Les recettes, d'un montant total de 6 341 632,36 euros, sont réparties entre :

- Recettes commerciales pour 2 505 130 euros,
- Subvention du Département de la Gironde pour 535 000 euros,
- Participation des EPCI pour 14 368 euros,
- Amortissement des subventions d'équipement reçues pour 1 605 050 euros,
- Chapitre 002 (excédent d'exploitation reporté) pour 1 682 084,36 euros.

2 – Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses, d'un montant total de 10 361 339,59 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 70 000 euros,
- Chapitre 23 (loyer investissement L1-part GirNumv2) pour 5 714 850,59 euros,
- Chapitre 16 (loyer investissement L1-part CPPPv1) pour 2 971 439 euros,
- Chapitre 040 (amort. des subventions d'équipement) pour 1 605 050 euros,

Les recettes, d'un montant total de 10 361 339,59 euros sont réparties entre :

- Subvention du Département de la Gironde pour 3 588 000 euros,
- Subvention des EPCI pour 429 904 euros, (participation pour les EPCI ayant fait le choix de financer le CPPPv1 sur 19 ans),
- Virement de la section de fonctionnement pour 1 169 189 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 3 000 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 5 171 246,59 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2014 du Budget Annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 06 février 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : maquette Budget Primitif 2014

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

Envoyé en préfecture le 10/02/2014

Reçu en préfecture le 10/02/2014

Affiché le

BP 2014

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Aménagement numérique du territoire

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le La Présidente

A Bendeaux, le 6 février 2014

Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice :

44

Nombre de membres présents :

11

Nombre de suffrages exprimés :

12

VOTES : Pour :

12

Contre :

0

Abstention :

0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire

A Bendeaux le 6 février 2014

Date de convocation : 21 janvier 2014

Les membres du Comité syndical,

Handwritten signatures of the committee members.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A, le